

Autres dénominations : Négociateur immobilier / Négociatrice immobilier • Expert immobilier / Experte immobilière / Experte immobilier

Présentation du métier

L'agent immobilier / L'agente immobilière effectue des transactions de vente, d'achat, d'échange, de location ou sous-location de biens immobiliers (appartements, maisons, garages, immeubles de bureaux, locaux industriels ou artisanaux, terrains agricoles ou à bâtir) ou de fonds de commerce.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac+2 (BTS/DUT) à Master (M1, diplôme d'école de commerce, Master professionnel, ...) dans les secteurs de l'immobilier, de l'action commerciale ou du droit.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans la vente de biens immobiliers (fonds de commerce, terrains agricoles et viticoles, ...) sans diplôme particulier.

La carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par le Préfet et soumise à renouvellement annuel est exigée pour exercer en nom propre.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est requis.

Compétences professionnelles

- Apporter une assistance technique à des clients, des personnes, un service, une structure
- Contractualiser une prestation, une vente
- Développer et fidéliser la relation client
- Droit immobilier
- Logiciels immobiliers
- Méthodes de transaction immobilière
- Négocier et gérer un contrat, une prestation
- Organiser et planifier la visite de biens immobiliers
- Présenter et valoriser un produit ou un service
- Prospecter de nouveaux clients, de nouveaux marchés
- Prospecter des biens immobiliers, des terrains
- Réaliser le descriptif d'un bien immobilier
- Réaliser une transaction immobilière
- Structurer, synthétiser des informations
- Valoriser un bien immobilier

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de persévérance
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME C1504 - Transaction immobilière](#).